



PREFET DU FINISTERE

Direction départementale
De la cohésion sociale

Arrêté préfectoral
Portant attribution de la médaille de bronze
de la Jeunesse et des Sports

AP N° 2013344-0004 du 10 décembre 2013 - modifié par AP 2014021-0004 du 21 janvier 2014

Le Préfet du Finistère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Contingent
départemental**

- VU le décret n° 70-26 du 08/01/1970 relatif à la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,
- VU le décret n° 83-1035 du 22/11/1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,
- VU l'arrêté du 05/10/1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22/11/1983,
- VU la circulaire en date du 10/11/1987 de M. le Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, relative à la déconcentration de la médaille de bronze,

Après avis du groupe de travail chargé d'examiner les candidatures à l'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports réuni le 17 octobre 2013.

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports est décernée aux personnes ci-après désignées pour la promotion du 1^{er} janvier 2014.

NOM, Prénoms	Adresse
ALLOT Guy	Hameau de Penanros 29910 TREGUNC
BOURDON Épouse PRIGENT Anne -Marie	26, rue Saint Valentin 29820 GUILERS
COZIC Épouse LE LAY Lydie	36, route de Sainte Anne 29170 FOUESNANT
ETIEMBLE Bernard	32, route du Gouerest 29570 ROSCANVEL

GARREAU Catherine	8, route de Croas Kerhornou 29170 SAINT EVARZEC
GUILLAMET Épouse LANDREIN Joëlle	Troganvel 29380 BANNALEC
LAMY Morgan	78 bis, rue Abbé Letty 29489 LE RELECQ KERHUON
LE BIAN Épouse CORRE Christine	11, rue des Prés 29800 PLOUEDERN
LE FUR Brigitte	9, cité des ajoncs d'or 29160 CROZON
LE FUR Patrick	10, chemin de Kerroué 29000 QUIMPER
LE GALL Épouse DUPUIS Danielle	1, hameau de Kerivin 29860 KERSAINT PLABENNEC
LE GOFF Yves	12, résidence de l'arbre du chapon 29170 SAINT EVARZEC
LE HER François	22, route de Plabennec 29860 KERSAINT PLABENNEC
LE MEUR Philippe	Restou 29140 TOURC'H
LE DUC Épouse AIME Michelle	7, rue Jean Autret 29480 LE RELECQ KERHUON
LEON Jean	Feunteun Ivin 29290 SAINT RENAN
MERCIER Annette	15, rue de Pen Al Lann 29660 CAMARET
MOUILLARD Épouse DANIEL, Jeannick	3, village de Goarem Gueon 29120 PONT L'ABBE
NOEL Jean-Marcel	4, route de Quimper 29200 BREST
OBET Christine	17, Impasse de Kermeur 29490 GUIPAVAS
PENNEC Épouse COCAIGN Louise	13, rue de la Paix 29127 PLOUGONVELIN
PLEYBER Épouse DIULEIN Catherine	18, rue de la Motte 29820 BOHARS
POULIQUEN Patrick	Kerhamon – Saint Hernin 29270 CARHAIX
RIOUAL Alain	7 rue René Cassin 29490 GUIPAVAS
ROUDAUT Françoise	140, rue de la Fontaine 29800 PLOUEDERN
SALAUN Joseph	7, lieu-dit Kerbrad 29470 PLOUGASTEL DAOULAS

SANCEAU Christian		8, route de Kerligour 29140 MELGVEN
TANNEAU Épouse CONAN Solène		3, Résidence Roz Ar Land 29710 LANDUDEC

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Article 3

Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Finistère, le sous-préfet, directeur du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 10 décembre 2013

Le Préfet,



Jean-Luc VIDELAÏNE

Comité Régional de Bretagne des Médaillés de la Jeunesse et des Sports

Fédération Française des Médaillés Jeunesse et Sports

Sous le haut patronage de M. le Président de la République et du Ministère de la Jeunesse & des Sports
Reconnue Utilité Publique 9 juillet 1958- Inscription Préfecture de Police N°16270 - Agrément N°11710

Comité Régional

RENNES, le 24 janvier 2014

Note au Président et Secrétaire général
du Comité Départemental du Finistère

J'ai le plaisir de vous informer de l'attribution de la médaille de Bronze ((arrêté préfectoral – contingent régional – en date du 3 janvier 2014).

CONTINGENT REGIONAL

Promotion du 1^{er} janvier 2014

BRONZE

M. Joël BARRE, né le

Domicilié : 3 rue Jean Giraudoux – 29200 BREST

P/Francis Rédou

Annick LEDY